



L'intérêt de la population n'est pas défendu par la grève des médecins libéraux !



La grève des médecins libéraux s'accompagne d'une campagne médiatique dans laquelle ils prétendent défendre l'intérêt de la population, s'appuyant sur les défauts majeurs de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026.

Cette LFSS ne répond effectivement pas aux besoins de la population, avec des recettes très insuffisantes pour permettre l'accès aux soins de toutes et tous et la prise en compte de l'autonomie. Il y a aussi des horreurs, comme la limitation des arrêts maladies ou le contrôle tatillon d'autres prescriptions médicales visant à les réduire.

Mais derrière ces critiques, partagées, justifiées, la plupart des organisations des médecins libéraux défendent avant tout leurs intérêts propres, la liberté d'installation, la liberté de pratiquer des dépassements d'honoraires, des libertés contraires à l'intérêt général ! Pourtant nombre de professionnels libéraux défendent l'intérêt général et la Coordination Nationale des Comités de défense des Hôpitaux et Maternité de proximité les assure de sa solidarité.

Face à la financiarisation galopante, la médecine libérale ne devrait pas être timide dans sa dénonciation, alors que leurs organisations ont aussi réussi à faire capoter le projet de limiter les rentes économiques dans certains secteurs, en radiologie ou en biologie par exemple.

La médecine libérale ne devrait pas non plus s'engouffrer dans le piège tendu par nos gouvernants : augmenter les restes à charges pour les malades à travers les dépassements d'honoraires pour limiter les dépenses de la Sécurité Sociale !

La Coordination rappelle quelques unes de ses propositions :

- limiter la liberté d'installation, lorsque celle-ci s'oppose à la nécessaire égalité républicaine et la loi Garrot devrait être inscrite rapidement à l'ordre du jour du Sénat pour pouvoir être adoptée définitivement ;
- former beaucoup plus de médecins et sur cette question, le soutien des syndicats de médecins libéraux manque terriblement, comme il manque d'ailleurs vis à vis des PADHUE (Les médecins à diplôme hors Union Européenne) ;
- interdire les dépassements d'honoraires.

L'avenir est au développement du service public pour l'hospitalisation, l'autonomie et les soins de premier recours, répondant à la fois aux besoins de la population et à l'aspiration de nombre de professionnels d'un statut salarié. C'est le sens du document rédigé récemment par la Coordination sur la nécessité d'un [service public territorial de soins de premier recours](#).

14 Janvier 2026